

L'ESSENTIEL MINARIX® EN ASSOCIATION SUR CÉRÉALES A L'AUTOMNE



syngenta®

MINARIX® + Compil®¹ : la solution large spectre pour désherber les céréales dès l'automne



- **Composition :**
800 g/l prosulfocarbe.
- **Formulation :**
Concentré émulsionnable (EC).
- **Stade d'application / DAR :**
Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticale, épeautre : post-semis pré-levée (BBCH 00) jusqu'à mi-tallage (BBCH 25).
Orge d'hiver, seigle : post-semis pré-levée (BBCH 00) jusqu'à début tallage (BBCH 21).
- **ZNT :** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traitée d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages "pomme de terre", "blé", "orge", "seigle", "pavot" et "PPAMC". Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- **DRE :** 48 heures.

Compil®¹

- **Composition :**
500 g/l diflufenican.
- **Formulation :**
Suspension concentrée (SC).
- **Stade d'application / DAR :**
BTH, orge d'hiver et triticale : post-semis pré-levée (BBCH00) à fin tallage (BBCH29).
BD : post-semis pré-levée (BBCH00) à 4 feuilles (BBCH14).
- **ZNT :** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent en bordure des points d'eau pour les applications à l'automne en pré-levée et pour les applications au printemps et de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent en bordure des points d'eau pour les applications à l'automne en post-levée.
- **DRE :** 6 heures
1 application/an maximum.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION !

Pour limiter la dérive, utiliser pour l'application un dispositif homologué tel que des buses à injection d'air dans la plage de pression définie par l'homologation.

Liste des systèmes homologués :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-437>

BÉNÉFICES

Désherbage d'automne = + 15 q/ha*

* Gain de rendement moyen constaté entre un désherbage unique en sortie d'hiver et un programme automne puis sortie d'hiver.

MINARIX® 3 l/ha + Compil®¹ 0,2 l/ha :

- Bon niveau d'efficacité vulpins et ray-grass.
- Large spectre graminées + dicotylédones.
- Souplesse d'utilisation en prélevée et post-précoce.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

MINARIX® 3 l/ha + COMPIL®¹ 0,2 l/ha

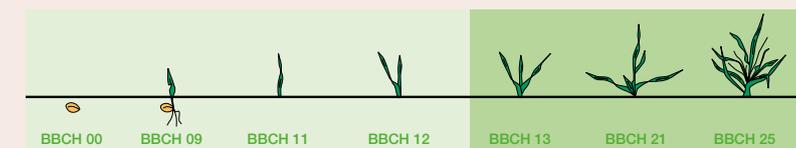
GRAMINÉES	Prélevée	Post-précoce
AGROSTIS	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
PATURIN	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
RAY GRASS	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
VULPIE	Très efficace > 95 %	Moyennement efficace de 50 à 85 %
VULPIN	Très efficace > 95 %	Moyennement efficace de 50 à 85 %
DICOTYLÉDONES		
ALCHEMILLE	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
BLEUET	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
CAPSELLE	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
COQUELICOT	Très efficace > 95 %	Moyennement efficace de 50 à 85 %
FUMETERRE	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
GAILLET (automne)	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
GERANIUM	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
LAMIER POURPRE	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
MATRICAIRE	Très efficace > 95 %	Moyennement efficace de 50 à 85 %
PENSEE	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
RAVENELLE	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
REPOUSSE COLZA	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
SENEÇON COMMUN	Très efficace > 95 %	Moyennement efficace de 50 à 85 %
STELLAIRE	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %
VERONIQUES	Très efficace > 95 %	Très efficace > 95 %

Très efficace > 95 %
 Efficace de 85 à 95 %
 Moyennement efficace de 50 à 85 %
 Efficacité insuffisante < 50 %

PRÉCONISATIONS

• Dose : MINARIX 3 l/ha + Compil 0,2 l/ha.

• Positionnement :



• Cultures :

	Pré-levée	Post-précoce
Blé tendre d'hiver	MINARIX 3 + Compil 0,2	MINARIX 3 + Compil 0,2
Orge d'hiver	MINARIX 3 + Compil 0,15	Non
Blé dur d'hiver	MINARIX 3 + Compil 0,15	MINARIX 3 + Compil 0,15 (jusqu'à 4 feuilles)
Triticale	MINARIX 3 + Compil 0,2	MINARIX 3 + Compil 0,2

• Traiter sur un semis régulier, bien recouvert (*profondeur de semis 2-3 cm minimum*), sur un sol non motteux, finement préparé et exempt de résidus de cultures.

• Ne pas traiter si dans les 8 jours qui suivent l'application :

- il existe un risque de gel important ou de fortes amplitudes thermiques,
- en sol filtrant, si des précipitations importantes (>10 mm/jour) sont à craindre.

Dans certains cas, on peut observer des décolorations généralement fugaces et sans impact sur le rendement.

BONNES PRATIQUES D'UTILISATION

LIMITER LA DÉRIVE :

- Sur les parcelles de céréales adjacentes aux cultures non cibles suivantes : pommes, cultures maraîchères et PPAMC : se mettre en relation avec le producteur voisin et utiliser les produits à base de prosulfocarbe après la récolte complète de ces dernières.
- Vitesse d'avancement : ne pas dépasser 10 km/h.
- Volume de bouillie : en fonction du choix de la buse, préférer des volumes élevés.
- Hauteur de rampe : 50 cm en utilisant des buses à 110° ou 120°.

CONDITIONS CLIMATIQUES À RESPECTER :

- Vent ≤ à 3 Beaufort (19 km/h).
- Hygrométrie entre 60 et 95 %.
- Eviter les températures extrêmes (< 0 °C et > 25 °C).

GESTION DE L'EAU :

- Lorsque des risques de ruissellement existent sur une parcelle (*pente, sol battant*), mettre en place une bande enherbée, une haie ou un talus pour faire obstacle au ruissellement.
- Sur les parcelles drainées, nous recommandons de ne pas traiter lorsque la réserve utile est saturée ou proche de la saturation.

MINARIX® - AMM N° 8700462 - Composition : 800 g/l prosulfocarbe * - Danger - H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P280 Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange et chargement et de traitement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 NE PAS faire vomir. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. L'application avec un tracteur sans cabine n'est pas autorisée. SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 20 mètres par rapport aux points d'eau (voir cultures concernées dans tableau des usages). Spe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages "pomme de terre", "blé", "orge", "seigle", "pavot" et "PPAMC" Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. * Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

COMPIL® - AMM 2130068 - Composition - diflufenican 500 g/l - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage - SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent en bordure des points d'eau pour les applications à l'automne en pré-levée et pour les applications au printemps et de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent en bordure des points d'eau pour les applications à l'automne en post-levée. ®1 Marque déposée et commercialisée par ADAMA France SAS.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique "Nous contacter" du site www.syngenta.fr soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.



Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France, SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.
N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.